

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS) .

MONOGRAPHIE de Fin de Formation d'Elèves Inspecteurs de l'Education
populaire, de la Jeunesse et des Sports (Dixième Promotion : 2001-2003)

THEME

« LA SITUATION DE L'UASSU A L'ECOLE ELEMENTAIRE
DANS LA COMMUNE DE KAOLACK DEPUIS LA RELANCE
DE 1998 / 1999 »

M003-19

Présentée et soutenue par

Monsieur Niokhor NDIAYE

Sous la Direction de Monsieur Birane Cissé THIAM, professeur de
Football à l'INSEPS de DAKAR .

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

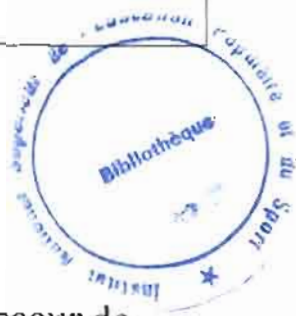
POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS) .

MONOGRAPHIE de Fin de Formation d'Elèves Inspecteurs de l'Education
populaire, de la Jeunesse et des Sports (Dixième Promotion : 2001-2003)

THEME

« LA SITUATION DE L'UASSU A L'ECOLE ELEMENTAIRE
DANS LA COMMUNE DE KAOLACK DEPUIS LA RELANCE
DE 1998 / 1999 »

Présentée et soutenue par
Monsieur Niokhor NDIAYE
Sous la Direction de Monsieur Birane Cissé THIAM, professeur de
Football à l'INSEPS de DAKAR .



Chapitre IV. Les Moyens -----	29
4.1. Les Ressources propres	
4.2. Les Subventions	
Chapitre V. Les Difficultés -----	30
Chapitre VI : Les Recommandations -----	31
6.1. A Kaolack	
6.2. A l'échelon national	
 CONCLUSION -----	 33
 BIBLIOGRAPHIE -----	 35

DEDICACES

Je dédie ce travail qui vient couronner mes deux années de formation à :

- mon père à qui je souhaite que la terre de TOUBA lui soit légère,
- ma mère dont l'affection à mon endroit est inestimable ;
- mon oncle Mbaye NDIAYE pour les sacrifices consentis dans ma scolarité ;
- ma femme Fatou FAYE pour son soutien sans faille à toutes mes entreprises ;
- mes enfants Abdou , Babacar, Mamadou, Diouldé à qui je souhaite bonne chance dans les études et longue vie ;
- feu Alioune KEÏTA, ancien Directeur du CDEPS de Vélingara, qui a guidé mes premiers pas dans l' Administration ;
- ma belle-mère Mouskéba TAMBA pour ses conseils ;
- tous mes camarades de la dixième promotion des Elèves Inspecteurs de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports .

REMERCIEMENTS

- Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce document . Mais il me plait de citer particulièrement :
- Les professeurs de l'INSEPS ;
- Monsieur Birane Cissé THIAM, Professeur de Football à l'INSEPS, pour sa disponibilité et son soutien ;
- Monsieur Ameth Saloum LAM (dit Less) ,Secrétaire départemental de l'UASSU de Kaolack ;
- Monsieur Léopold SENGHOR ,Secrétaire général national de l'UASSU ;
- Mamadou NDIAYE (Boss) , responsable du Bureau de la Documentation au Ministère des Sports ;
- Madame Awa FALL , Directrice du CDEPS de Dakar ;
- Monsieur Al Ousseynou DEME , sous-préfet de Dakar-plateau ;
- Monsieur Mamadou MANE , Instituteur à l'IDEN de Kaolack-Commune ;
- Monsieur Daouda DIOUSSE en service au Centre National d'Information et de Documentation du Ministère de la Jeunesse ;
- Monsieur Pape SECK pour la saisie de ce document.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A-S = Association Sportive

CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

C.N.O.S.S = Comité National Olympique Sportif Sénégalais

CO.DE.KA = Comité de Développement de la Commune Kaolack

CONFESJES = Conférence des Ministères de la Jeunesse et des Sports des Pays d' Expression française.

CTD = Commission Technique Départementale

EPS = Education Physique ^{et} Sportive

FEN.S.S.U = Festival National du Sport Scolaire et Universitaire

I.A = Inspection d'Académie

I.D.E.N = Inspection Départementale de l'Education Nationale

INSEPS = Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport.

I.R.S = Inspection Régionale des Sports

M.J.S = Ministère de la Jeunesse et des Sports

M.S = Ministère des Sports

S.D.U = Secrétariat Départemental de l'UASSU

U.A.S.S.U = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

INTRODUCTION

Le Sport à l'école a été considéré depuis très longtemps comme un moyen d'éducation de l'enfant.

C'est autant dire que le principe qui sous-tend toute action éducative prend en charge les activités physiques et sportives en général et le sport en particulier.

Il s'agit du développement harmonieux de l'être en devenir, pour qui, l'acquisition de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être, facilite l'intégration dans la société.

En effet, les activités physiques et sportives permettent une construction progressive des conduites motrices et satisfont un désir d'action et de mouvements ainsi que l'épanouissement de l'enfant.

D'ailleurs, la réglementation, la promotion et l'organisation des activités physiques et sportives à l'école sont toujours demeurées une préoccupation constante des Autorités sénégalaises.

Et cela est justifié par les recommandations officielles du système éducatif sénégalais notamment les lois 71-036 du 3 juin 1971 et 91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'Education nationale et accordant une place importante à l'Education physique et sportive et le décret 71-765 du 12 juillet 1971 portant réglementation des activités sportives scolaires et universitaires.

Le Ministère des sports, en ce qui le concerne, et en synergie avec tous ceux qui interviennent sur la composante scolaire, entend rationaliser toutes les actions en faveur de l'UASSU.

Seulement, les programmes instaurés dans ce cadre ne donnent pas toujours les résultats escomptés du fait qu'ils ne sont pas réellement accompagnés des moyens qu'ils exigent, mais aussi du fait que les principaux acteurs ne sont pas souvent associés à l'élaboration de ces différents programmes, ou ne sont pas suffisamment sensibilisés et formés pour la bonne exécution de ces programmes.

Cette situation à laquelle s'ajoute le désengagement de l'Etat dans les secteurs sociaux tels que l'Education et le Sport, a fini par provoquer une certaine léthargie dans le fonctionnement de l'UASSU et surtout la longue suspension du FENSSU de 1987 à 2002.

Il est aussi important de noter que ces difficultés de la fédération scolaire ne connaîtront une amélioration que lors de la saison 1998 / 1999 qui a été considérée comme une période de Relance par le Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'époque avec l'octroi de moyens substantiels et la mise en place de mesures d'accompagnement pour permettre à l'UASSU de retrouver son lustre d'antan.

C'est d'ailleurs cette date, qui constitue le point focal et la référence pour notre étude, qui va nous permettre de voir le chemin parcouru - les réalisations et les limites -, et aussi de dégager des recommandations dans le sens de la consolidation de cette relance du sport scolaire en général et particulièrement à Kaolack où nous étions chargé de l'application concrète de cette relance en tant que secrétaire départemental de l'UASSU.

Comme on le voit donc, le choix du sujet, centré sur le Sport Scolaire au niveau de l'Ecole Elémentaire dans la Commune de Kaolack, loin d'être fortuit, répond à certaines motivations.

Une première motivation est liée à nos expériences personnelles dans le domaine des activités sportives scolaires où nous avons rempli souvent les fonctions de Secrétaire départemental de l'UASSU malgré notre appartenance au corps des Maîtres d'Education populaire destinés essentiellement à l'animation socio-éducative.

Une deuxième raison s'explique par le fait que le Sport scolaire, malgré quelques difficultés, se porte assez bien dans la Commune de Kaolack et qu'il est nécessaire de mener une réflexion pour sa redynamisation.

Une troisième motivation, qui consiste à n'étudier l'UASSU qu'à l'école élémentaire, se justifie par le désir et la volonté de mieux faire connaître les enjeux et de mieux valoriser l'UASSU au niveau des petites catégories, base de toute politique de développement.

Quant à la méthodologie adoptée, les contraintes en temps et en moyens financiers ne nous ont pas permis de mener des enquêtes. Nous nous sommes donc limité à la consultation de documents officiels et d'archives, à l'exploitation de statistiques et banques de données de certains services, mais aussi à des discussions et échanges avec certains acteurs de l'UASSU.

C'est ainsi que nous nous sommes rendu successivement au Secrétariat départemental de l'UASSU de Kaolack, à l'IDEN de Kaolack, au Comité de Développement de la Commune de Kaolack, au Secrétariat général national de l'UASSU et au Service de la Documentation du Ministère des Sports.

En effet, le thème de notre étude se divise en deux parties.

Une première partie intitulée : « Généralités sur l'UASSU au Sénégal » comporte cinq (05) chapitres dont le premier traite de l'Histoire de l'UASSU, le second présente les Missions et Attributions, le troisième retrace les Statuts et Règlements, le quatrième évoque les Contraintes Majeures et le cinquième expose les Grands Axes de la Relance de 1998 / 1999.

Une deuxième partie relative à l'UASSU Elémentaire dans la Commune de Kaolack, se compose de six (06) chapitres ayant trait respectivement à la Présentation de la Commune de Kaolack (chap I), au Fonctionnement des Structures de l'UASSU locale (chap II), à l'Organisation des Compétitions (chap III), aux Moyens (chap IV) aux Difficultés (chap V) et aux Recommandations (chap VI).

PREMIERE PARTIE

« GENERALITES SUR L'UASSU AU SENEGAL »

Chapitre I : HISTORIQUE

La pratique du sport à l'école fut l'œuvre de la colonisation .Elle s'était d'abord développée dans les écoles confessionnelles (catholiques) avant d'atteindre tous les établissements de Dakar.

Différentes disciplines sportives comme le Football, l'Athlétisme, la Natation, et le Rugby étaient pratiquées au Sénégal, Capitale de l'Afrique Occidentale Française (A . O . F), qui abritait de grandes écoles telle que William PONTY, Le lycée Faidherbe qui porte actuellement le nom de Cheikh Omar Foutiyou TALL et le Lycée Van Vollenhoven devenu Lycée Lamine GUEYE.

En effet, devant l'accroissement grandissant du nombre d'écoles et de la population scolarisée, les autorités politiques lancèrent l'idée d'organiser des compétitions à caractère officiel et juridique au niveau scolaire et universitaire.

Ainsi le 29 mai 1952, l'association dénommée : « Office du Sport Scolaire et Universitaire » de l' A . O . F (O . S . S . U) fut créée.

Ses statuts sont approuvés par l'arrêté général n° 340 / E de la même année et portant sur l'organisation du sport scolaire et universitaire.

Mais l' O.S.S.U ne s'occupait en fait que des établissements de l'Enseignement secondaire et universitaire. Ce n'est qu'après les indépendances que l'Union des Associations Sportives des Ecoles primaires (U . A . S . E . P) a vu le jour.

Ces deux associations (O.S.S.U et U.A.S.E.P), fonctionnaient parallèlement jusqu'en 1970, période à laquelle un Professeur d'Education physique et sportive, le Français Pierre SEGUY, alors conseiller technique au Ministère de la Jeunesse et des Sports, proposa leur fusion.

Celle-ci se réalisera le 12 juillet 1971 sous le nom de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU).

Chapitre II : MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

L'UASSU a pour missions principales l'Orientation et la Coordination des activités sportives et l'animation des associations sportives dans les établissements publics et privés dispensant un enseignement supérieur, secondaire, technique, moyen et primaire.

Elle a pour attributions :

- de contrôler le fonctionnement des associations sportives de tous les établissements visés ci-dessus ;
- d'assurer la propagande en faveur de toutes les épreuves et manifestations sportives proposées aux élèves des établissements d'enseignement précités ;
- d'organiser des épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse ;
- d'organiser des compétitions scolaires et universitaires régionales, inter-régionales, nationales et internationales ;
- d'organiser des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive les champions scolaires et universitaires du Sénégal ;
- d'organiser des manifestations artistiques et culturelles (tombola, kermesse, théâtre etc.) ;
- de représenter le Sénégal dans les organisations scolaires et universitaires internationales ;
- de représenter les associations scolaires et universitaires au Comité olympique sénégalais et dans les autres organismes sportifs de coordination.

Chapitre III / STATUTS ET REGLEMENTS

L'UASSU est une association de droit public créée par le décret n° 71 – 765 du 12 juillet 1971 portant réglementation des activités sportives scolaires et universitaires.

Elle est reconnue d'utilité publique par décret n° 72 – 436 / MINT /DAGAT du 14 avril 1972.

Ces décrets sont complétés par l'arrêté n° 01033 du 10 février 1972 fixant le statut de l'UASSU modifié par l'arrêté n°2594 / PM / SEJS / du 20 mars 1973.

L'UASSU est placé sous l'autorité du Ministère des Sports et est administrée par des organes nationaux, des organes régionaux et des organes départementaux.

1 – Les Organes Nationaux :

- Le Conseil national : il est présidé par le Ministre chargé des Sports ou son représentant et a pour fonction de se prononcer sur toutes les questions relative à l'organisation et au fonctionnement de l'UASSU ; d'examiner le rapport moral du Secrétaire général et d'approuver chaque année les comptes de la gestion précédente et de voter le budget de la saison suivante.

-Le Bureau permanent national : il est présidé par le Directeur de l'Education physique et des Activités Sportives et est chargé :

- . d'étudier les modifications à apporter aux règlements sportifs de l'ASSU ;
- . de créer toute commission d'organisation qu'il juge utile ;
- . de contrôler le fonctionnement des secrétariats nationaux et régionaux ;
- . de soumettre au conseil national les modifications à apporter aux statuts ;
- . de se prononcer sur les projets de calendriers ; ou sur tout projet d'organisation, présenté par une association affiliée ou non, à l'intention des scolaires et des universitaires ;
- . d'assister le secrétariat dans l'organisation des épreuves nationales .

-La Commission nationale des Règlements et Pénalités : elle est présidée par le Directeur de l'Education physique et des Activités Sportives et est chargée :

- . de connaître en dernier ressort tout conflit né de l'interprétation ou de l'application des règlements par la commission technique régionale qui doit s'être préalablement prononcée sur le différend ;
- . de donner son avis au Secrétaire général, sur toute question d'ordre juridique concernant le fonctionnement de l'UASSU.
Ses décisions sont sans appel .

- Le Secrétariat Général : il est dirigé par le secrétaire général assisté d'un secrétaire général adjoint et d'un trésorier général qui sont tous les trois nommés par le Ministre des Sports.

Le Secrétaire général de l'UASSU est chargé de prendre toutes les dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par le Conseil national . Il veille à leur application et prend toutes les mesures tendant à assurer le bon fonctionnement de l'UASSU.

Il a aussi pour rôle de diriger et de coordonner l'action des secrétaires régionaux, d'ordonner les dépenses, de représenter l'UASSU au sein de tous les organismes sportifs au niveau national et international, d'assurer la liaison entre le sport scolaire et les sports civil et militaire, de présenter, chaque année , au conseil national le rapport général des activités.

2- Les Organes Régionaux

. Le Conseil régional : il est présidé par le Gouverneur de la Région et est chargé, au niveau de la région, d'une mission semblable à celle du Conseil national.

. Le Secrétariat régional de l'UASSU : il est dirigé par un Secrétaire général qui est nommé par le Gouverneur de la Région et a les mêmes missions, au niveau de la région, que le Secrétaire général national .

. La Commission technique régionale : elle est présidée par l'Inspecteur régional des sports et a des fonctions identiques à celles de la commission nationale.

3- Les Organes départementaux : à l'échelon départemental, ils ont les mêmes fonctions que les organes régionaux et sont institués dans les mêmes conditions par les autorités administratives compétentes.

NB : Ces statuts sont complétés par d'autres textes portant Règlements généraux et Règlements sportifs de l'UASSU (Edition 1982 / 1983) et régissant l'organisation pratique des compétitions (qualification des joueurs, catégories d'âge, arbitrage, licences, équipements, réserves, durée des rencontres etc...) .

Chapitre IV / CONTRAINTES MAJEURES

Comme décrite dans les chapitres ci-dessous l'UASSU, sur le plan réglementaire et statutaire, est bien structurée et revêt un caractère pluridisciplinaire.

Mais, au fil des années, les problèmes constatés dans l'enseignement de l'Education physique et sportive ont eu des répercussions sur cette fédération qui souffre de beaucoup de maux parmi lesquels on peut noter :

- l'insuffisance des infrastructures, des équipements et des matériels sportifs liée au caractère insignifiant des budgets ;
- le faible taux de participation des élèves aux compétitions organisées à leur intention dû au fait que la plupart d'entre eux méconnaissent ou ne sont pas intéressés par l'activité ;
- le caractère irrégulier de l'organisation des compétitions ;
- l'inexistence de compétition pour certains disciplines ;
- le mauvais aménagement des emplois du temps qui, souvent, ne favorise pas l'organisation de séances d'entraînement pour la préparation des compétitions ;
- la surcharge horaire qui est un facteur de blocage pour la participation de certains enseignants ;
- la programmation des cours de certaines matières dites intellectuelles le mercredi après-midi normalement réservé aux compétitions de l'UASSU ;
- la longue suspension du FENSSU (de 1987 à 2002) qui a plus ou moins découragé certains acteurs ;

NB : Le FENSSU qui est organisé chaque année dans une région, rassemble les champions scolaires et universitaires des différentes régions et des différents disciplines sportives.

Pour mémoire, il a eu lieu successivement à Thiès (1981), Dakar (1982), Ziguinchor (1983), Saint-Louis (1984), Kaolack (1985), Louga (1986), Thiès (1987), Dakar (2002), Thiès (2003).

Chapitre V/ LES GRANDS AXES DE LA RELANCE DE 1998 / 1999

Face à ces contraintes qui commençaient à perdurer et à miner la bonne marche de l'UASSU, l'Etat sénégalais, par le biais du Ministère des Sports (M.J.S en son temps), a trouvé la nécessité d'apporter des solutions pour la résolution des problèmes de l'UASSU.

C'est ainsi que pendant la saison 1998 / 99, le Ministère a inclus, dans son programme annuel d'activités, la Relance de l'UASSU qui s'est traduite par :

- l'ouverture de centres d'animation sportive à Dakar (trois) et dans certaines régions (Fatick) ;
- l'organisation de journées pédagogiques nationales de mise à niveau des enseignants ;
- la meilleure prise en compte de la protection du pratiquant et la réglementation surtout en ce qui concerne l'assurance :
- l'organisation d'un grand cross de masse de l'UASSU ;
- le soutien aux programmes des fédérations sportives notamment l'UASSU.
- le soutien à l'UASSU pour la souscription d'une police d'assurance ;
- la dotation en licences pour l'UASSU ;
- le soutien pour la tenue du conseil national ;
- l'appui à la participation des Universités sénégalaises aux jeux universitaires de l'Afrique de l'ouest .

A cela, il faut ajouter les autres appuis venant d'institutions prestigieuses (partenaires de l'Etat) comme la Francophonie, la CONFEJES, le CNOSS, le Projet – FAC – M.J.S, et revêtant diverses formes (polices d'assurances, soutien aux phases finales surtout dans les volets Restauration, Transport et Récompenses).

Par ailleurs, il est important de noter que cette nouvelle impulsion constatée au niveau du sport scolaire et universitaire s'est traduite par une hausse sensible du nombre de licenciés (24 219 en 1998 / 99 contre 22 000 en 1997 / 98), la reprise de certaines activités comme le cross, la participation aux compétitions internationales et l'organisation de deux cents (200) compétitions sur le territoire national.

Mais au delà de ce constat, il s'agit maintenant de voir concrètement ce que cette relance a eu comme impact sur l'UASSU élémentaire de Kaolack, objet de la deuxième partie de cette étude.

DEUXIEME PARTIE :

**« L'UASSU ELEMENTAIRE DANS LA
COMMUNE DE KAOLACK »**

Chapite I / PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KAOLACK

1 – 1 / Historique et Population :

Kahola, noyau portuaire qui deviendra Kaolack, est fondé en 1944 par Ngalick SARR, pêcheur venu de Bassoul, village des îles du Saloum.

Le port de Kaolack deviendra rapidement un port très important de transport et de négoce. Il attire alors les villages traditionnels et son environnement.

Sa position géographique en fait un lieu convoité par les Portugais en 1855. C'est plus tard, avec le développement de la culture arachidière, consécutif à l'abolition de l'esclavage, que sa place commerçante prendra de l'ampleur avec une cohabitation assez tumultueuse entre Sérères venant des villages traditionnels environnants, ceux des île du Saloum, et les éleveurs peuls à la recherche de points d'eau.

L'histoire retiendra la confrontation entre Maba Diakhou BA et le Bour Saloum du mois de mai 1862 comme le rappellent à la mémoire certains citoyens qui ont contribué à l'extension et à la consolidation de ce qui est devenu la capitale régionale du Sine-Saloum jusqu'à la réforme de 1984 qui a consacré la naissance des deux régions de Kaolack et de Fatick.

On retiendra des noms de Grandes Figures comme Guédel MBODJI, Birame SOW et son petit fils Mboutou SOW, Ndiamare NDIAYE, Ndiougary BA, Mbaba NDIAYE, Ibrahima NDIASS (Baye), Serigne Bassirou MBACKE, Ibrahima Seydou NDAO, Valdiodio NDIAYE .

Sur le plan démographique, Kaolack a connu un développement très rapide. C'est ainsi que de 1070 habitants en 1891, la ville compte 213 755 habitants en 1997 et plus de 300 000 habitants aujourd'hui établis sur ses 142 . 97 km².

Elle est en cours d'extension avec ses 26 quartiers officiels et ses 21 hameaux . Cette occupation est le résultat d'une évolution constante . On y dénombre aussi 14532 concessions abritant 18 637 ménages .

La Commune a une population relativement jeune avec 58 .21 % de moins de 20 ans. 73 % de moins de 30 ans quand celle du troisième âge (55 et plus) ne représente que 8 % ,

Cosmopolite, la ville est très riche en mouvements associatifs, relativement pauvre en unités industrielles. La vie commerçante y est active compte tenu de sa position géographique au carrefour de la Gambie, de la région de Diourbel, au centre de l'axe Sénégal, Guinée Bis-sau Mali, Guinée Conakry, à 192 km au Sud-Est de Dakar.

Commune mixte en 1917, de plein exercice en 1956, la politique de décentralisation a rendu à Kaolack sa personnalité de collectivité locale en 1990.

Kaolack a un budget qui avoisine les deux milliards.

1 / 2 La Vie associative :

Les associations sont :

- à vocation économique : groupements d'intérêt économique (GIE), groupements de promotion féminine (GPF), coopératives de consommation, d'habitat, mutuelles, associations économiques non formelles (tontines, épargne et crédits rotatifs etc.) ;
- à vocation sportive et culturelle : club multi- sports comme le Saloum, à une ou deux disciplines (club de Karaté et de Judo), associations sportives et culturelles (A.S.C) qui sont au nombre de 44.
- à vocation ethnique et de ressortissants de régions ou des pays voisins ;
- à base de castes : (associations des Laobés, gnénios etc.)
- Le troisième âge : outre sa participation dans les associations à caractère économique et culturel, se retrouve dans des formes associatives propres à cette catégorie de personnes (Associations des retraités de l'IPRES, du Fonds national, de l'Enseignement, des anciens militaires), Amicales de toutes sortes n'interpelant que les retraités et personnes âgées de la cité .

Pour une conservation de la tradition familiale, chaque Kaolackois appartient à une organisation composée exclusivement de membres de la même famille.

La poursuite du clan à travers ses traditions est assurée par des « tours » (rencontre organisée à tour de rôle chez chacun des membres).

1 / 3 – Le Secteur Jeunesse et Sport :

1.3.1- La Jeunesse :

Son encadrement se fait par le biais du CDEPS et des foyers des Jeunes installés dans les quartiers .

En ce qui concerne le CDEPS, il a fait l'objet de travaux de réfection dans le cadre du projet AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public) .

Néanmoins, il est sous-équipé et n'abrite que deux sections (couture et informatique) et ne compte que deux fonctionnaires et trois volontaires du Service civique national dont le contrat expire en octobre 2003 .

Le CDEPS abrite aussi les locaux du Centre Conseil pour Adolescents (CCA) qui s'occupe principalement de la santé de la reproduction des jeunes et adolescents .

Quant aux foyers des jeunes, ils ne sont pas fonctionnels pour la plupart . Ils sont soit sous-équipés, soit non équipés, soit bloqués par des problèmes politiques ou religieux .

D'ailleurs, certains quartiers ne bénéficient pas de foyers de jeunes malgré leur éloignement du CDEPS .

1 .3 .2 / Le Sport :

L'essentiel des équipements, en terme d'installation et de pratique sportive, se trouve au niveau des établissements scolaires (lycées et collèges surtout) et dans d'autres lieux tels que le camp militaire et la mission catholique .

Au niveau de la commune, seul un stade à statut régional est fonctionnel et il se trouve dans la partie Sud de la ville. On peut y noter :

- une tribune de 10.000 places ;
- un terrain gazonné pour le football ;
- un stadium avec terrain de volley, hand-ball basket-ball.

Dans les quartiers, hormis le quartier Diamaguène où l'association locale a réalisé un magnifique complexe sportif (terrain multifonctionnel: hand-ball, basket-ball, et volley-ball) ; partout ce sont de simples terrains avec ou sans buts qui servent de cadre pour la pratique du football et quelques fois du hand-ball (quartier Boustane).

Très souvent, ce sont les boulevards ou les rues qui font offices de terrains de sports (quartiers Sara, Ndorong etc.) .

Pour la lutte, une arène peu fonctionnelle située dans le quartier Boustane est le seul cadre de pratique sportive à la fois de lutte (très rare) et de théâtre de verdure (souvent) .

Concernant l'encadrement, le tableau ci-dessous fait le point de la situation qui met en évidence le déficit en cadres pour un encadrement de qualité .

Tableau 1

	Basket-ball	Football	Hand-ball	Volley-ball	Athlétisme	Boxe	Lutte
Instructeurs	0	1	4	1	0	0	1
Entraîneurs 2 ^{ème} degré	1	2	2	3	2	2	2
Entraîneurs 1 ^{ère} degré	1	0	7	3	0	0	3
Animateurs et Initiateurs de base	12	21	30	9	0	0	0

Source : CODEKA et I.R.S

1- 4 - Le Secteur éducatif :

Le Préscolaire compte plus de mille (1000) élèves répartis entre deux écoles publiques et plusieurs écoles privées .

L'Elémentaire quant à lui comptabilise quarante quatre (44) écoles dont trente neuf (39) publiques et cinq (05) privées avec respectivement 28 723 élèves pour le Public et 3759 élèves pour le Privé soit un total de 32482 élèves (16 134 garçons et 16 348 filles).

Le taux de transition de l'élémentaire à l'enseignement moyen est de trente pour cent (30%) et le taux de scolarisation de 87, 08 %.

Kaolack compte aussi de nombreux collèges d'enseignement moyen et deux lycées (un pour l'enseignement général et un pour l'enseignement de l'Economie et de la Gestion) .

Mais si l'éducation formelle est bien structurée, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, l'éducation non formelle offre peu d'infrastructures à la population de Kaolack .

C'est la raison pour laquelle, la formation professionnelle de qualité n'est très développée à Kaolack comme on pouvait s'y attendre dans une grande ville .

Quant aux Daraas (enseignement coranique), ils font l'objet de peu d'attention et sont sans support pédagogique ou matériel .

L'éducation surveillée pose peu de problèmes de structures. Seulement les jeunes repris sont en contact avec les adultes dans les prisons, ce qui pose souvent un choix à opérer .

Par ailleurs, il faut signaler que l'orientation et le contrôle, au niveau de l'éducation formelle sont assurés par les services de l'Etat :

- l'IDEN de Kaolack-Commune (il existe une autre IDEN qui s'occupe du reste du Département de Kaolack),

- l'I.A de Kaolack .

Au total on peut dire qu'avec les difficultés de l'école Kaolackoise qui ont pour noms,entres autres, vétusté et /ou insuffisance des infrastructures scolaires, éloignement de certains quartiers par rapport à certaines écoles, faiblesse du taux de scolarisation par rapport à certaines localités etc.), des mesures s'imposent, et on peut citer :

- L'Accroissement du taux scolarisation par une augmentation des infrastructures scolaires ;
- La Réhabilitation des infrstructures existantes .
- La Diversification du réseau de transport entre quartiers et structures d'accueil etc;

Remarque : Les tableaux ci-dessous illustrent certains aspects de la situation décrite plus haut au niveau de l'école élémentaire, notre champ d'étude .

Tableau 2 : Situation des Ecoles (statut – nombre d'écoles et nombres de classes)

Source : IDEN (2002 – 2003)

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Ecole à 12 classes
Secteur public	39	402	25
Secteur privé	05	89	3
Total	44	491	28

- 07 écoles comptent plus de 1000 élèves

- l'Ecole qui compte le plus d'élèves est l'école Amadou Tanor DIENG du quartier Tabangoye avec un effectif de 1371 élèves .

Tableau 3 : Effectifs des Elèves par secteur et sexe :

Source : IDEN (2002 – 2003)

	Garçons	Filles	Sous-Total
Secteur public	14 049	14 674	28 723
Secteur privé	2085	1674	3759
Sous- total	16134	16348	
Total Général	32 482		

- on constate sur le plan global que les filles sont plus nombreuses que les Garçons (16-348 contre 16 134)

- cette différence s'explique par le nombre de Filles dans le public (14 674 filles contre 14 049 garçons), dans le privé, les garçons sont plus nombreux (2085 contre 1674

- par ailleurs, le nombre total d'élèves dans le public (28 723) est de loin supérieur à celui du privé (3759).

Tableau 4 : Répartition des Enseignants par sexe

Source : IDEN (2002 / 2003)

SEXE	EFFECTIFS	POURCENTAGE
Hommes	300	64,94%
Femmes	162	35,06%
Total	362	100%

- la majeure partie de ces enseignants ont de plus 45 ans d'où une tendance au vieillissement .
- on ne compte pas de femme secrétaire d' A .S .



Chapitre II / LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES :

Les différentes instances de l'UASSU au niveau départemental sont : le Conseil départemental, la Commission technique départementale et le Secrétariat départemental

2-1- Le Conseil départemental de l'UASSU :

Il est présidé par le Préfet du Département de Kaolack et s'attache, dans la ligne générale définie par le Conseil régional, à développer les activités sportives scolaires en fonction des réalités propres au département .

Il a pour rôle de faire le tour des questions liées à la bonne marche des activités de l'UASSU.

Mais depuis plusieurs années, et à cause de diverses contraintes, le conseil départemental n'a pas pu tenir ses assises annuelles .

En lieu et place, ce sont des assemblées générales d'informations, présidées par le Directeur du CDEPS, en présence de l'IDEN de Kaolack- Commune * et des secrétaires d' A.S des écoles élémentaires, qui sont organisées .

* **NB** : Seules les écoles gérées par l'IDEN de Kaolack-Commune participent aux activités de l'UASSU et cela depuis une dizaine d'années .

2 – 2 – La Commission technique départementale :

Elle est présidée par le Chef du service départemental de la Jeunesse et des Sports et est chargée d'assister le Secrétaire départemental de l'UASSU et de veiller, pendant la saison sportive, au bon déroulement des activités .

A Kaolack, cette commission s'est attelée à régler les litiges (reserves, réclamations etc) et à aider le secrétaire départemental dans l'organisation pratique des compétitions (recensement des terrains, arbitrage, supervision des matches) .

Par ailleurs, on peut noter à l'actif de la C.D.T, au cours de la saison 1998 / 99 l'organisation, avant le démarrage des compétitions, d'une session de formation sur les règlements généraux à l'intention des enseignants- encadreurs .

2 . 3 – Le Secrétariat départemental :

Il a à sa tête un Secrétaire départemental qui est chargé, avec l'assistance de la C.D.T, de prendre toutes les dispositions permettant d'atteindre les objectifs définis par les Conseils régional et départemental notamment le bon fonctionnement sur le plan administratif du secrétariat départemental et la présentation du bilan des activités de la saison écoulée et les programmes d'actions pour la saison suivante au Conseil départemental .

Dans la Commune de Kaolack, le Secrétariat départemental s'efforce tant bien que mal à s'acquitter de sa mission pratique qui est l'organisation effective des compétitions (mise à la disposition de licences et vignettes pour les A.S , acheminement des convocations etc).

Le Secrétariat départemental a aussi confectionné des documents portant Règlements généraux de l'UASSU qu'il a mis à la disposition des Secrétaires d'A.S à un prix abordable (500 f) lors de la saison 1998 / 99 .

Chapitre III / L'ORGANISATION DES COMPETITIONS :

3.1 - La Situation des Engagements et des Licences :

Elle varie d'une saison à une autre. Et depuis la relance de 1998 / 99 (l'année 2002 – 2003 n'étant pas prise en compte par le simple fait que les statistiques ne sont pas encore au point), cette situation s'établit comme suit :

Tableau 5 :

Saisons Sportives	Nombres d'écoles engagées	Nombres de Licenciés		
		Garçons	Filles	Total
1998 / 1999	37	695	151	846
1999 / 2000	27	404	102	506
2000 / 2001	18	227	71	298
2001 / 2002	24	418	89	507

Source : S.D.U de Kaolack

A travers ce tableau, on remarque que :

- Le nombre d'écoles engagées est très souvent proportionnel au nombre de licenciés engagés. Autrement dit, plus les écoles engagées sont nombreuses, plus on compte de licenciés ;

- Le nombre d'écoles qui participent aux activités de l'UASSU est toujours inférieur au nombre total des écoles de la Commune, c'est dire que toutes les écoles ne participent pas ;

- La saison 1998 / 99 a « damé le pion » aux autres saisons en ce qui concerne la participation des écoles à l'UASSU .

Cela étant dû au fait que lors de cette année qui a coïncidé avec la Relance, les imprimés (vignettes, licences et bordereaux) étaient gratuits pour le S.D.U et moins chers pour les écoles contrairement aux autres saisons .

- Le nombre de filles licenciées est toujours inférieur à celui des garçons .

3.2 – L'Arbitrage :

Il se déroule sans grosses difficultés à Kaolack .

En effet, pendant les phases Zonales, il est assuré par les maîtres – encadreurs et certaines bonnes volontés .

Pour le reste de la saison , les matches à résultat immédiat , ce sont les membres des commissions régionales des arbitres (C.R.A) des différentes disciplines sportives qui aident le S.D.U moyennant des frais de déplacement .

3.3 – Le Football :

C'est la discipline qui compte le nombre de participants le plus important .

Pour son organisation pratique, les écoles sont réparties en zones et en poules en tenant compte de la proximité des unes par rapport aux autres pour atténuer les difficultés liées au déplacement .

A l'issue des matches de zones, le reste des compétitions se déroule sous forme d'éliminatoires directes jusqu'à la finale .

Le tableau ci – après , donne, une idée précise du nombre d'équipes qui participent au football depuis la Relance .

Tableau 6 :

Source : S.D.U de Kaolack

Années Scolaires	Nombre d'écoles pour le Football	Ecoles engagées toutes disciplines confondues
1998 / 1999	33	37
1999 / 2000	26	27
2000 / 2001	18	18
2001 / 2002	23	24

- ce tableau montre que l'année de la Relance a enregistré plus de participants pour le football que les autres où les licences étaient plus chères

- on peut aussi noter que c'est presque l'ensemble des équipes engagées qui participent aux compétitions de football (33 / 37 en 1998 / 99 ; 26 / 27 en 1999 / 2000 ; 18 / 18 en 2000 / 2001 et 23 / 24 en 2001 / 2002).

3.4. Le Hand-ball :

Le nombre d'équipes qui participent aux compétitions de Hand-ball n'est pas du tout important .

A l'image du football, les équipes sont organisées en poules (souvent deux) avec à la fin des demi- finales croisées et une finale .

Par ailleurs, il faut noter qu'à Kaolack, le Hand-ball n'est organisé que pour les filles en ce qui concerne l'école élémentaire .

Le tableau ci-dessous donne la situation du Hand-ball au cours des quatre saisons sportives ciblées :

Tableau 7 :

Source : S.D.U DE Kaolack

Saisons Sportives	Nombre d'écoles pour le Hand-ball
1998 / 1999	07
1999 / 2000	07
2000 / 2001	06
2001 / 2002	07

A travers ce tableau, on remarque chaque année que c'est presque le même nombre d'équipes et les mêmes écoles qui compétissent pour le Hand-ball (06 équipes en 2000 / 2001 et 07 pour les autres années).

3.5. L'Athlétisme :

Les compétitions d'athlétisme sont organisées en collaboration avec le Secrétariat régional lors de manifestations appelées « Journées d'Athlétisme » et qui concernent aussi bien l'élémentaire que le secondaire .

Chaque année, on note la participation d'une dizaine d'écoles, nombre insignifiant si on prend en considération le nombre de médailles que l'UASSU élémentaire de Kaolack enregistre chaque saison aux phases régionales et nationales .

Les statistiques s'établissent comme suit :

Tableau 8 :

Source : S.D.U de Kaolack

Saisons Sportives	Nombre d'écoles pour l'Athlétisme
1998 / 1999	11
1999 / 2000	09
2000 / 2001	08
2001 / 2002	11

On peut dire que l'Athlétisme vit la même chose que le Hand-ball . Ce sont pratiquement les mêmes écoles qui s' intéressent, chaque année, à cette discipline .Ce qui fait que le nombre de participants est sensiblement le même pour toutes les saisons .

3.6 - La LUTTE :

C'est une discipline qui touche peu d'écoles ai niveau élémentaire et son organisation ne se fait pas de manière régulière .

Cette situation est due au fait que les catégories de poids retenues pour les phases régionales ne concernent pas souvent l'Elémentaire, mais aussi au fait que lors de certaines saisons sportives, la lutte n'a pas été retenue pour les phases nationales .

Voici la situation de la lutte dans le tableau ci-après :

Tableau 9

Source S.D.U de Kaolack

Saisons Sportives	Nombre d'Ecoles pour la Lutte
1998 / 1999	00
1999 / 2000	06
2000 / 2001	00
2001 / 2002	00

La situation de la saison 1999 / 2000 (avec 06 écoles engagées contre 00 pour les autres saisons) s'explique par l'organisation d'un festival communal à Kaolack cette même année .

Chapitre IV : LES MOYENS :

Les moyens qui permettent au Secrétariat départemental de fonctionner plus ou moins correctement se composent essentiellement des droits d'engagement des écoles, du produit de la vente des vignettes et licences et des trophées offerts par certains donateurs comme l'IDEN de Kaolack- Commune (ballons et cahiers) .

A cela, il faut ajouter les subventions octroyées, de façon irrégulière (épisode), par la Mairie de Kaolack et l'UASSU nationale .

Le tableau ci-après donne un aperçu sur les moyens de l'UASSU à Kaolack .

Tableau 10

Source : S.D.U de Kaolack

ANNEES	RESSOURCES				
	Ressources propres	Subvention municipale	Subvention UASSU nationale	Autres subventions	Total
1998 / 1999	113.075f	Néant	Néant	Néant	113.075f
1999 / 2000	87.000f	500.000f	Néant	Néant	587.000f
2000 / 2001	57.000f	Néant	Néant	Néant	57.000f
2001 / 2002	69.325f	60.000f	125.000f	Néant	254.425f

Il convient de noter qu'en 1998 / 99, l'UASSU nationale n'a pas donné d'argent mais a quand même octroyé gratuitement les licences et les vignettes aux Secrétariats départementaux dans le cadre de la Relance .

Par ailleurs, on remarque qu'en 1999 / 2000, la Mairie de Kaolack a dégagé une grosse somme (500.000f) ayant permis d'organiser un festival communal scolaire .

Concernant les dépenses, les statistiques restent muettes, hormis la saison 1998 / 99 où l'UASSU a dépensé 113.000f pour des recettes de 113 075f, soit un reliquat de 75f .

Pour toutes les autres saisons, nos sources font état de déficit même si des chiffres ne sont pas avancés .

A l'image de toutes les structures s'occupant de sport à Kaolack, l'UASSU vit beaucoup de difficultés parmi lesquelles on peut citer :

- Le casse-tête récurrent de l'homologation des licences.

En effet, la plupart des écoles ont des problèmes avec les extraits de naissance des élèves, qui sont des pièces obligatoires pour l'enregistrement des licences ;

- Le démarrage tardif des compétitions qui a souvent des conséquences négatives sur le calendrier de fin de saison et qui est dû essentiellement à la mise à la disposition tardive et à l'insuffisance des imprimés mais aussi à l'attitude de certains établissements scolaires qui traînent les pieds pour remplir les formalités de participation ;

- La mauvaise volonté ou le manque de motivation de certains directeurs à faire participer leurs écoles aux compétitions ;

- Le chauvinisme et la méconnaissance des textes par beaucoup d'enseignants, souvent source de problèmes ;

- La féminisation et le vieillissement du corps enseignant ne sont pas souvent favorables aux activités sportives ;

- L'absence de planification mensuelle et annuelle de la pratique sportive au niveau des programmes des écoles ;

- Le manque de soutien pédagogique et de formation des enseignants sur le domaine de l'Education physique et sportive ;

- L'inexistence, la vétusté ou l'insuffisance des infrastructures et des matériels didactique dans la plupart des écoles ;

- Le manque de moyens qui est un obstacle majeur au bon déroulement de l'UASSU à Kaolack. Hormis le produit de la vente des licences et vignettes et des engagements, l'UASSU ne reçoit pas souvent de ressources additionnelles ;

- La léthargie au niveau du conseil départemental de l'UASSU qui depuis des années, n'a pas tenu ses assises .

Au vu des contraintes et des difficultés énumérées ci-dessus, nous pensons que des mesures s'imposent aussi bien au niveau du Département de Kaolack qu'au niveau de l'UASSU nationale pour un meilleur fonctionnement de la structure afin qu'elle réponde aux attentes des populations.

6.1 - A KAOLACK :

Entre autres solutions aux problèmes de l'UASSU, on peut noter :

- la nécessité pour toutes les écoles de déposer à temps l'état-civil des participants au Secrétariat départemental de l'UASSU afin de faciliter l'homologation des licences et d'éviter les erreurs de catégories ;
- dans le souci d'éviter certains contentieux plus ou moins inutiles, et liés à la méconnaissance des textes, il est important que les secrétaires d'A.S soient formés et disposent des règlements généraux de l'UASSU ;
- l'ensemble des acteurs de l'UASSU (CDEPS, enseignants etc.) doivent s'atteler à la mise sur pied d'une commission de recherche de moyens (sponsors, organisation de manifestation lucratives, parrainages etc) pour permettre au Secrétariat départemental de bien s'acquitter de ses missions (fonctionnement, récompenses etc.) ;
- La nécessité pour les autorités scolaires (IDEN) de faire la pression sur certains directeurs d'écoles pour que leurs établissements participent effectivement aux activités de l'UASSU ;
- La nécessité de créer une cellule de concertation entre le CDEPS, les IDEN(Kaolack en a deux) et même les collectivités locales notamment la Mairie de Kaolack pour permettre un meilleur suivi des activités (conseils, soutien financier etc.) ;
- Concernant la diversification des activités et la promotion de certaines disciplines sportives, il est nécessaire de collaborer avec les conseillers techniques régionaux et les ligues et districts chargés de l'animation de ces activités ;
- Il est important aussi de sensibiliser les Associations Sportives et Culturelles à collaborer et appuyer (encadrement technique, prêt ou don de maillots et de ballons etc.) les écoles de leurs quartiers comme le fait bien l'A.S.C Ngane SAËR avec l'école de son quartier ;
- La proposition qui nous semble la plus importante est la tenue, chaque année, du Conseil départemental de l'UASSU. Car c'est cette instance qui permet de rassembler, autour du Préfet, toutes les composantes de la sphère scolaire (Associations des parents d'élèves, élus locaux, chefs de services, enseignants etc .) et de prendre des décisions pouvant contribuer à la promotion et au rayonnement de l'UASSU.

6.2 - A l'Echelon National :

Pour redynamiser le sport scolaire et universitaire, on peut envisager, entre autres mesures :

- de motiver davantage les principaux acteurs de l'UASSU (Secrétaires régionaux et départementaux, Secrétaires d'A.S) par l'octroi d'une indemnité financière ou de cartes d'accès aux manifestations sportives ;

- de mobiliser l'ensemble des enseignants d'E .P.S pour animer les A.S et organiser les compétitions ;

- d'inciter les chefs d'établissements à prendre en compte les projets d'A.S dans les projets d'établissement et à relancer les activités inter-classes ;

- de procéder à une meilleure élaboration des emplois du temps afin de dégager le temps nécessaire à la pratique de l'UASSU ;

- de mettre en place des infrastructures et du matériel suffisant « en qualité et en quantité » ;

- de mettre toutes les infrastructures sportives à la disposition de l'UASSU le mercredi ;

- d'organiser, chaque année, des stages régionaux et départementaux de formation à l'intention des enseignants-encadreurs et de certains officiels ;

- de renforcer les moyens budgétaires existants ;

- de redynamiser la pratique sportive dans les universités afin d'améliorer qualitativement et quantitativement la participation des étudiants au FENSSU ;

- d'inciter les Inspections d'Académie et les Inspections régionales des Sports d'une part et les IDEN et les CDEPS d'autre part à assurer le suivi des recommandations et des décisions issues des concertations au niveau central ;

- de redynamiser effectivement le FENSSU (régularité dans l'organisation des activités et augmentation des moyens) .

CONCLUSION :

Au terme de cette réflexion à travers laquelle nous avons voulu apporter une modeste contribution pour une prise en charge des activités physiques et sportives et notamment l'UASSU au niveau des écoles élémentaires dans la commune de Kaolack, nous pensons ne pas nous éloigner des objectifs que nous nous étions fixé et qui sont entre autres :

- donner un aperçu global sur la situation du sport scolaire en insistant sur les contraintes majeures ;
- Exposer les grands axes de la Relance de l'UASSU au cours de la saison sportive 1998 / 1999 ;
- Mais aussi et surtout, faire le diagnostic, à partir de cette Relance, du sport scolaire au niveau de l'école élémentaire dans la Commune de Kaolack en insistant sur les difficultés et sur certaines solutions pour la redynamisation de cette activité.

Afin de mener à bien cette étude, nous nous sommes évertué à réaliser des entretiens avec des acteurs de l'UASSU et à consulter des documents officiels et des rapports produits sur l'UASSU et ses activités .

A cet effet nous nous sommes rendu compte que l'UASSU, même si elle organise tant bien que mal ses manifestations, connaît quand même quelques difficultés à Kaolack ; et on peut citer principalement :

- Le manque et / ou l'insuffisance des infrastructures et du matériel sportifs dans les écoles ;
- Le déficit dans la formation et dans la sensibilisation des enseignants- encadreurs pour la pratique sportive ;
- L'insuffisance des moyens pour le secrétariat départemental de l'UASSU ;

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas manqué de faire des propositions allant dans le sens :

- de l'augmentation des moyens du Secrétariat départemental ;
- de la formation des encadreurs ;
- de la concertation permanente entre autorités (IDEN / CDEPS) ;
- de la redynamisation du Conseil départemental .

Mais, ce que l'on peut dire d'une manière générale, c'est qu'avec le transfert des compétences dont les activités de Jeunesse et de Sport font partie, l'appui effectif et substantiel des collectivités locales est devenu une condition indispensable pour la relance tant souhaitée de l'UASSU à la base.

De même, la concertation entre les Ministères des Sports et de l'Education nationale devrait être effective et permanente afin de transcender la problématique de l'articulation entre Sport et Etudes en veillant à la création d'Infrastructures permettant aux élèves de mener des Etudes tout en pratiquant le Sport de leur choix .

En somme, cette contribution que nous venons de produire sur le Sport scolaire est loin d'être exhaustive .

Nous n'avons donc fait qu'esquisser des pistes en étant convaincu, qu'avec l'appui de tous les défenseurs de la cause de l'UASSU, nous saurons les transformer en larges avenues et grands boulevards pour frayer la voie au rayonnement et à la promotion auxquels aspire la Fédération du Sport Scolaire et Universitaire .

BIBLIOGRAPHIE :

Mémoires :

- DIATTA (Abdoulaye) : « Pour une Redynamisation des Activités Physiques et Sportives de l'UASSU » : 1982 (INSEPS- Dakar)
- MBAYE (Roger Achille Ndiaga) : « Contribution à une meilleure intégration de l'E.P.S dans le Système scolaire au Sénégal » :
1999 – 2000 (INSEPS-Dakar)

Rapports et Documents :

- Rapport d'activités du Secrétariat départemental de l'UASSU de Kaolack (1999)
- Rapport d'activités UASSU nationale (2002)
- Statistiques IDEN de Kaolack-Commune (2002 / 2003)
- Document du CODEKA sur la Commune de Kaolack (1997)
- Rapport d'Activités 1998 et Perspectives 1999 du M.J.S .

Textes officiels :

- Decret n° 71- 765 du 12 juillet 1971 portant Réglementation des Activités Sportives Scolaires et Universitaires ;
- Decret n° 72 – 436 du 14 avril 1972 relative à la Reconnaissance d'Utilité publique de l'UASSU ;
- Arrêté n° 1033 / SEJS / du 10 février 1972 fixant le Statut de l'UASSU ;
- Arrêté n° 2594 / PM / SEJS / du 20 mars 1973 modifiant l'arrêté n° 1033 du 10 février 1972 fixant le Statut de l'UASSU .

Extraits de Cours :

- SANE (Ousmane) : connaissance professionnelle en E.P.S , INSEPS / Dakar , 2002 .

